

13465/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le
mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à
soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM
Iraq/2/2026)**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes